



En raison de la présence d'un orateur tenant des propos haineux à l'encontre des Juifs et d'Israël : le Conseil d'État zurichois réprimande la direction de l'université

Il est rare que le Conseil d'État du canton de Zurich réprimande publiquement une institution placée sous son autorité. C'est pourtant ce qu'il vient de faire en appelant la direction de l'Université de Zurich, sous la houlette du recteur Michael Schaepman, à faire preuve de plus de rigueur dans sa réponse à une question parlementaire. Cette décision fait suite à l'autorisation accordée par M. Schaepman à un orateur palestinien, connu pour ses propos antisémites et anti-israéliens, de prendre la parole à l'université de Zurich. Comme on pouvait s'y attendre, celui-ci a profité de son intervention pour lancer des attaques infondées contre l'État juif.

Par Sacha Wigdorovits

Mazin Qumsyieh est professeur de biologie en Cisjordanie. Il abuse de son poste d'enseignant pour mener, sous le couvert de thèmes prétendument scientifiques, une propagande haineuse palestinienne contre Israël.

Le recteur de l'université, M. Schaepman, a fait fi des avertissements

C'est précisément ce qu'il a fait début mai 2026, lorsqu'il a été invité par l'Association des étudiants palestiniens à donner une conférence intitulée, sous un titre pseudo-académique, « Ecology under Occupation – L'écologie sous l'occupation ». La direction de l'université avait autorisé cette « conférence » malgré plusieurs avertissements préalables. Elle a expliqué avoir demandé aux organisateurs de respecter le « Code of Conduct » de l'université de Zurich. « La discrimination sous toutes ses formes, les discours haineux, le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir, la manipulation, la violence et les menaces n'ont pas leur place à l'UZH. »

16 cas de diabolisation d'Israël, 10 fausses informations avérées

Or, comme on pouvait s'y attendre, c'est exactement ce qui s'est produit. En se basant sur la transcription mot pour mot de la « conférence », FokusIsrael.ch a recensé 16 cas de diabolisation et de délégitimation de l'État d'Israël par Mazin Qumsyieh, ainsi que 10 cas de fausses déclarations clairement avérées. Confronté à ces faits, Marcel Niggli, professeur de droit pénal à l'Université de Fribourg, a déclaré « que cela répondait probablement aux critères de l'article^{261bis} du Code pénal », la norme pénale dite « antiraciste », qui punit les discours de haine publics et les incitations à la discrimination.

Question écrite posée au Grand Conseil



En raison de la présence d'un orateur tenant des propos haineux à l'encontre des Juifs et d'Israël : le Conseil d'État zurichois réprimande la direction de l'université

À la suite [de l'article publié à ce sujet par FokusIsrael.ch](#), Linda Camenisch, députée cantonale du PLR, accompagnée de ses deux cosignataires Tobias Infortuna (UDC) et Markus Schaaf (PEV), a déposé une question écrite au Conseil d'État au sein du Parlement cantonal. En collaboration avec 18 autres membres du Conseil, Mme Camenisch avait déjà, avant même la tenue de l'événement, mis en garde la direction de l'université et appelé à annuler l'intervention de l'activiste palestinien, au motif que celle-ci n'était pas compatible avec les valeurs de l'université de Zurich.

Dans leur question écrite adressée au gouvernement cantonal, les trois parlementaires ont demandé des éclaircissements sur la conduite du recteur de l'université, Michael Schaepman, concernant l'autorisation qu'il a accordée à la prestation de Qumsyieh. Dans sa réponse désormais publiée, le gouvernement cantonal zurichois souligne expressément que les cinq premières réponses « sont fournies conformément aux informations communiquées par l'Université de Zurich (UZH) ».

La direction de l'université rejette la responsabilité sur l'association étudiante

Cela explique pourquoi les questions des trois conseillers cantonaux n'ont reçu que des réponses évasives, renvoyant au règlement d'organisation interne de l'université et aux conditions-cadres convenues avec Qumsyieh pour cet événement. La direction de l'université rejette sur l'association des étudiants de l'université de Zurich la responsabilité du non-respect final de ces conditions-cadres. En effet, celle-ci aurait pris en charge le parrainage de la prestation de Qumsyieh et en assumerait donc également la responsabilité quant au contenu.

Un conseiller d'État reproche à la direction de l'université un examen insuffisant

Cette déclaration n'a manifestement pas satisfait le Conseil d'État. En effet, à la fin de sa réponse de quatre pages, il réprimande le recteur Michael Schaepman et la direction de l'Université de Zurich en ces termes : « Le Conseil d'État condamne toute forme d'antisémitisme. Il tient particulièrement à ce que tout soit mis en œuvre pour garantir la sécurité des minorités religieuses et autres. En conséquence, il convient d'accorder une plus grande attention à la vérification des intervenants avant la tenue des manifestations. »



En raison de la présence d'un orateur tenant des propos haineux à l'encontre des Juifs et d'Israël : le Conseil d'État zurichois réprimande la direction de l'université

Sacha Wigdorovits est président de l'association Fokus Israel und Nahost, qui gère le site web fokusisrael.ch. Il a étudié l'histoire, la germanistique et la psychologie sociale à l'université de Zurich et a travaillé, entre autres, comme correspondant aux États-Unis pour la SonntagsZeitung, a été rédacteur en chef du BLICK et cofondateur du journal pour pendulaires 20minuten.